



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 85, 10^e Avenue (Lot 1 576 184)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 85, 10^e Avenue (Lot 1 576 184), ayant pour objet d'autoriser :

- que l'agrandissement existant de la maison soit à 0 mètre de la ligne latérale au lieu du minimum de 2 mètres;
- que la remise soit à 0 mètre de la maison au lieu du minimum de 2 mètres;
- que l'empiètement de la galerie dans la marge arrière soit de 4,01 mètres au lieu du maximum de 3,7 mètres;
- que l'escalier menant à la galerie soit à 1,17 mètre de la ligne arrière au lieu du minimum de 1,5 mètre.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 10 avril 2018 à 19 h 30, dans la salle Florian-Bleau, située au 110, boulevard Perrot, et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance.

Le présent avis peut être consulté au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 22 mars 2018.

(Signé) André Morin

André Morin
Directeur général et assistant-greffier